ABANCOURT info

Bulletin Novembre 2025



Sommaire

P2 Edito
P3.4 Echos du conseil
P5.6.7 La vie communale
P8 Les travaux
P9 Focus sur le commerce à Abancourt
P10 Retour sur…
P11 Le coin des associations
P12 Infos pratiques

Edito du Maire



Chers abancourtoises et abancourtois, chers amis,

Notre quotidien est devenu plus compliqué dans un contexte géopolitique instable, alors que notre pays traverse une période de désordre. Il devient difficile de fixer un cap pour la France et ça nous désole.

Au moment où j'écris ces quelques lignes de mon édito, je prête une oreille distraite à une chaîne d'infos qui diffuse une passe d'armes entre députés à l'Assemblée Nationale. Je suis consterné par le spectacle affligeant de ce cirque qu'est devenue notre assemblée parlementaire. Si encore ces clowns étaient drôles on pourrait en rire, à défaut qu'ils soient intelligents. Quand je dis cela la honte m'envahit ! **Je n'aime pas qu'on fasse mal à ma France!**

Et je me dis que, heureusement, la stabilité, la disponibilité, la confiance, on les trouve chez les élus municipaux, le maire et son équipe, au plus près des citoyens. Ce n'est pas un hasard si les maires restent les élus préférés des français. Au moment où les crises s'enchaînent, les communes continuent de rendre des budgets en équilibre, de porter les services publics en proximité, on garde nos repères, et les institutions tiennent grâce à ce bloc local.

Pardonnez ce « coup de gueule », mais ça m'a fait du bien!

L'équipe municipale ainsi que l'ensemble des salariés municipaux ou des services scolaires travaillent, parfois dans l'ombre, parfois de façon visible par tous, mais leur vocation est la même : oeuvrer pour le bien être collectif et la vie du village.

La vie du village vous la trouverez dans ces pages de votre bulletin. Nos débats et travaux au sein du conseil municipal, les projets que nous tentons de faire aboutir avec des moyens toujours plus contraints, les travaux que nous menons malgré tout. La vie communale qui vous éclaire sur nos actions et votre vie dans ce village, l'animation, l'école, le fonctionnement des services, mais aussi, et c'est moins drôle, les actes d'incivisme qui nous pourrissent la vie et qui finissent pas coûter cher à la collectivité.

Je conclurai en remerciant nos associations et leurs bénévoles qui, tout au long de l'année animent notre village et lui donne un supplément d'âme.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre notre village et ses valeurs en votre nom.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement. Votre maire Jean Louis DOR

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur la page Facebook *Commune de Abancourt*



Les Échos du conseil

Conseil municipal du 19 juin 2025

Décision modificative pour versement d'une subvention à l'association de parents d'élèves APE LAMAM'S HB.

Le 6 avril 2024, une nouvelle association des parents d'élèves APE LAMAM'S HB, a été créée. N'ayant pas encore de fonds suffisants pour ses actions d'animation, l'association a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention.

Il est proposé d'effectuer un virement de crédits de 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, d'accorder cette subvention.

Réorganisation de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre : répartition des sièges des conseillers communautaires entre les communes, par application des dispositions de droit commun ou par accord local.

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2026. Dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2025, quand bien même certains EPCI choisiraient de conserver, lorsque cela est possible, la répartition actuelle des sièges.

En dépit des résultats du simulateur de l'AMF qui laisse apparaitre un nombre de sièges maximal de 127, et au regard du nombre de délégués actuels (113) et de la capacité d'échanges et de concertation sur les projets communautaires, la gouvernance propose de retenir le dispositif de droit commun portant le nombre de délégués à 112 pour la mandature 2026.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, délibère et décide d'accepter la répartition décidée par le conseil communautaire au 12 mai 2025.

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'élaboration du PLUI à l'échelle intercommunale permet notamment :

- d'organiser l'espace communautaire dans la perspective d'un développement cohérent et partagé du territoire.
- de permettre aux communes de la CCPV de maitriser leur développement dans un principe de solidarité.
- de définir les enjeux et les objectifs d'une politique locale de l'habitat.

Une très large concertation a été menée afin de permettre à la population :

- d'avoir accès à l'information
- de partager le diagnostic du territoire
- d'être sensibilisé aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur,
- d'alimenter la réflexion et d'enrichir le projet,
- de s'approprier au mieux le projet.

Aussi, **considérant :**

- Un premier arrêt du PLUI qui a été soumis au conseil communautaire lors de la séance du

19 décembre 2023, celui-ci ayant été approuvé;

-Les réserves et avis défavorables émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) dans le courant de l'année 2024 et confirmés lors de la réunion en date du 27 septembre 2024 ;

- L'avis favorable de l'arrêt du PLUI lors du Conseil Communautaire du 12 mai 2025 :

VU :

- La délibération en date du 12 novembre 2024, concernant la suspension de la délibération de la procédure d'arrêt du PLUI-H du 19 décembre 2023 et l'abandon du volet Habitat;

- Le débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement Durables en date du 11 mars 2025;

- La réunion de concertation avec les Personnes Publiques associées (PPA)/associations en date du 15 avril 2025;

- La conférence des maires du 28 avril 2025 qui évoque l'arrêt du PLUI;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUI de la communauté de communes de la Picardie Verte sous réserve qu'une partie de la parcelle cadastrée B 40 soit intégrée dans la zone Ub conformément au plan joint.

Travaux de pose d'un portail à l'école d'Hennicourt

Des travaux de mise aux normes énergétiques et électriques vont débuter sur et dans la partie ancienne de l'école d'Hennicourt (ancien bâtiment).
Il convient de sécuriser l'école en profitant des travaux d'isolation par l'extérieur.
Le maire propose d'engager ces travaux de pose d'un portail à l'école.
Les devis ont été demandés et l'entreprise Serv'Oise présente un devis de 2528,00 € HT, soit 3033,60 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :
De lancer les travaux et d'inscrire la somme de 3100 € à la section d'investissement article 2158, opération 163 (travaux de pose d'un portail à l'école d'Abancourt).

Travaux de mise aux normes électriques de la cuisine de la salle des fêtes - décision modificative.

Le maire a rappelé que le conseil municipal a décidé d'acheter une nouvelle cuisinière et une armoire chaude pour la cuisine de la salle des fêtes. Il ajoute que lors de la livraison du matériel, il s'est avéré que l'électricité n'est pas aux normes et qu'il convient de réaliser des travaux pour pouvoir installer le nouveau matériel.

Les devis ont été demandés, l'entreprise Laurent VACOSSIN présente un devis dont le montant s'élève à la somme de 1684,31 € HT soit 2021,17 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de lancer les travaux de mise aux normes électriques de la cuisine de la salle des Fêtes

Conseil municipal du 23 octobre 2025

Convention triennale avec la SPA d'ESSUILET et de l'Oise.

Le maire rappelle que la commune d'Abancourt est conventionnée depuis plusieurs années avec la SPA d'Essuillet, et que nous devons faire face parfois plusieurs fois par an, à la récupération d'animaux errants. Afin de pouvoir continuer à utiliser le service de la fourrière, nous devons signer une convention triennale stipulant les tarifs et le mode de fonctionnement.
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :
De continuer à adhérer au service de la fourrière de la SPA d'Essuillet en choisissant l'option B, et pour cela, verser chaque année le montant prévu dans la convention (tarif avec déplacement) soit : 1,40 € par habitant soit la somme de 830,20 € pour l'année 2026.
Le maire est autorisé à signer la convention triennale avec la SPA d'Essuillet et de l'Oise.

Travaux d'isolation thermique du 1er étage de la mairie - archives-

La mairie a été, lors de travaux récents, totalement mise en conformité électrique et thermique. Ces travaux concernaient tout le rez-de-chaussée (salle d'Honneur, secrétariat, bibliothèque). Il reste pour finir cette mise en conformité les locaux d'archives situés au 1er étage de la mairie dont les murs présentent un taux d'humidité important.
Une proposition de doublage des murs a été faite par l'entreprise AMP DACHEUX, pour un montant de 4 976,82 € HT. Nous avons sollicité le fonds de concours de la CCPV pour ce dossier.

Rapport d'activités 2024 de la CCPV
Rapport d'activités 2024 du SE 60
Rapport annuel 2024 du service déchets de la CCPV (Voir dossier P. 7)
Rapport annuel 2024 de l'élu mandataire dans la SPL ADTO-SAO.

Ces rapports sont présentés par le maire aux membres du conseil municipal qui en prennent acte.
Ces rapports restent consultables en mairie.

La vie communale



Recensement national obligatoire à 16 ans (jeunes nés en 2009)

« Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser » (article L 113-1. A la date anniversaire de ses 16 ans tout jeune français doit se faire recenser à la mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille. La mairie remet une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Incivilités qui pourrissent la vie des habitants et qui peuvent coûter cher.



Vous étiez nombreux à demander que l'arrière de la salle des fêtes soit clôturé pour assurer la sécurité (entre autres des enfants) en cas d'occupation de la salle.
A peine posé le portail a été percuté par un individu qui ne s'est pas fait connaitre mais les travaux vont coûter 3000 € à la commune pour le remettre en état



Vous êtes nombreux à nous remonter les informations concernant les déjections canines. Un arrêté municipal existe qui sanctionne ce type d'incivilité, mais, dans nos petits villages, les procédures sont longues et souvent sans suite pour que le contrevenant se trouve verbalisé. Pour bien vivre ensemble, chacun doit faire un effort afin que « la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres ». **Alors apprenez à votre animal à ne pas se soulager devant la porte des riverains ou RAMASSEZ !**

Autre incivilité : Les messages anonymes restent sans réponse.
La commune reçoit régulièrement des courriers ou des appels anonymes concernant des sujets variés, cependant l'anonymat ne nous permet pas d'y donner suite ni d'y apporter de réponse.

Elections municipales 2026



Un nouveau mode de scrutin dans les petites communes.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Cependant, dans les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est le cas pour Abancourt, comme pour la grande majorité des communes de notre communauté, le mode de scrutin sera un scrutin de liste avec application de la parité avec alternance comme dans les communes de plus de 1000 habitants.

RAPPELEZ-VOUS !
Lors des précédents scrutins municipaux, vous aviez la possibilité de modifier la liste pour laquelle vous souhaitiez voter. Les conseillers étaient alors élus au scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours. Les candidats pouvaient se présenter seul ou de manière groupée, ce qui permettait de panacher, c'est-à-dire que vous aviez la possibilité en tant qu'électeur, de rayer des noms de la liste que vous aviez choisie puis éventuellement de les remplacer par d'autres personnes. **Ça, c'était avant!**

DESORMAIS, dans nos communes, il sera appliqué le même mode de scrutin que dans les autres villes. Il s'agit d'un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Les listes doivent être paritaires (composées d'autant de femmes que d'hommes), et respecter une alternance une femme/un homme ou inversement.
Suppression du panachage. **Désormais, si vous ajoutez ou rayez le nom d'au moins un candidat sur votre bulletin de vote, celui-ci sera considéré comme nul.**

D'ici les prochaines élections nous vous le rappellerons.

Déchets ménagers et assimilés : un bilan et des changements





Le changement est prévu pour le 1er janvier 2026!

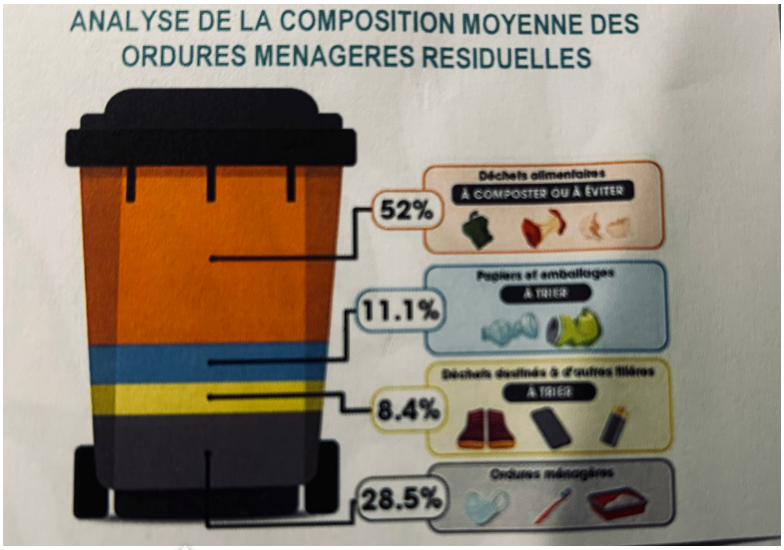
TRI et ORDURES : la fréquence de la Collecte va changer.

A compter du 1er janvier 2026, le mode de ramassage des ordures ménagères et des déchets va changer en Picardie Verte et bien sûr pour les habitants d'Abancourt.

Les poubelles d'ordures ménagères (ou poubelle noire) seront sorties une semaine, et le bac de tri (ou poubelle jaune) la semaine suivante. On ne sortira plus les deux le même jour! Un nouveau calendrier vous sera distribué dans les prochains jours.

POURQUOI? La hausse du coût de la gestion des déchets est impactée par plusieurs facteurs : la qualité du tri, le compostage, ne sont pas suffisamment respectés, l'énergie et le coût des transports en forte hausse et surtout la forte hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée sur l'enfouissement des déchets. En 2020 cette taxe était de 18 € la tonne, en 2025 cette taxe est de 65 € la tonne et nous enfouissons en Picardie Verte 5865 tonnes. Quand on analyse le contenu de notre poubelle « noire », on se rend compte que de gros efforts restent à faire.

En réduisant les tonnages, nous réduisons les coûts! Alors faisons tous un effort et réduisons nos poubelles. Les inspecteurs du tri y veilleront !



On peut voir quand on analyse une poubelle que 30 % environ devraient aller à l'enfouissement. Le reste c'est du tri. Encore trop de papier ou déchets divers.

Quelques chiffres

En 2024 : par habitant : ordures ménagères 179 Kg, emballages, papier/carton 53 kg, Verre 40 Kg, soit 272 kg par habitant

Déchetteries communautaires : 9250 tonnes de déchets, dont 4075 tonnes de déchets verts

Les travaux



Notre école répond désormais entièrement aux normes électriques et thermiques. La dernière phase concernant la partie ancienne de l'école est maintenant terminée pour le plaisir et le bien vivre des enfants, des enseignantes et du personnel péri-scolaire.





Les classes ne sont pas en reste...









La sécurité des accès a également été traitée.



Au cimetière, le jardin du souvenir a été agrandi et une « colonne du souvenir » a été posée.

Le règlement du cimetière a été modifié et doit être validé par le conseil municipal. Nous vous le présenterons dans le prochain bulletin.

Focus sur le commerce à Abancourt

Nous connaissons l'attachement qu'ont les abancourtoises et abancourtois pour leur Bar multi commerces, ainsi que pour les gérants qui, depuis de très nombreuses années ont oeuvré pour maintenir cette activité indispensable à la vie locale.



C'est ainsi qu'après 9 ans, Tiphanie et Yannick ont cédé leur activité à Marie et Rudy.

Vous avez été nombreux à leur témoigner votre amitié ce vendredi 29 août 2025 à la salle des fêtes. Ce fut aussi l'occasion d'accueillir nos nouveaux commerçants, Marie et Rudy et leur souhaiter autant de succès que leurs prédécesseurs.

C'est tout naturellement qu'ils apportent leur touche personnelle en débaptisant le « BAR DES SPORTS » en « LA PIRATERIE ». Venez sans crainte ! Ce sont de doux pirates.

RETOUR SUR...





Samedi 26 avril, opération « Abancourt propre »: 1 tonne de déchets ramassés. Merci à tous les volontaires présents.



Cérémonie du 8 mai Dépôt de gerbe et exposition à la salle des fêtes, organisée par la



Temps couvert ce 24 mai pour le tournoi pétanque du comité des fêtes



Un succès jamais démenti pour la kermesse scolaire organisée par l'association des parents d'élèves le 29 juillet



3 juillet, restitution des travaux musique avec les enfants des écoles, en partenariat avec l'EMION



Le tournoi de pétanque du comité des fêtes le 23 août fut une vrai succès avec plus de 70 équipes



La fête des bibliothèques regroupait à la salle des fêtes les 9 bibliothèques de la Picardie Verte. Public nombreux et curieux pour découvrir l'univers du livre Le 4 octobre



A l'initiative de Véronique BOITEL, bibliothécaire et de madame BLANCHARD institutrice, les élèves de la classe CP/CE1 ont été accueillis par le maire et son adjointe Martine FOULONGNE. Ils ont visité la mairie et découvert le rôle des élus.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le comité des Cheveux Blancs

Venez nombreux rejoindre notre association. Créée dans les années 60, le Comité des Cheveux Blancs existe toujours, il est ouvert aux plus de 65 ans. La cotisation annuelle est de 12 €.
Les membres du Bureau ont besoin de vous, habitants de la commune, pour pouvoir continuer à créer du lien social. Aider, occuper, distraire les personnes âgées.
Nous proposons : repas entre membres - loto - sorties spectacle - repas au restaurant - jeux divers à la salle des fêtes tous les mois,

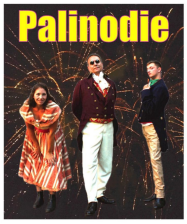


EN 2026, nous proposons : sortie théâtre - thé dansant -
Cela ne pourra se faire qu'avec votre présence et votre aide.
Renseignements : Président Lucien MILLE MATHIAS 03 60 36 22 38

Le Comité des fêtes

Le calendrier des fêtes de l'année 2025 a été respecté et les animations ont eu beaucoup de succès, les tournois de pétanque, les marches, la soirée dansante... la brocante n'a pas eu le même succès en raison du temps particulièrement pluvieux ce jour là.

Dates à retenir



- **vendredi 28 novembre 2025 - 19 heures - Théâtre avec la troupe du Théâtre de l'Orage qui présentera « Palinodie » de Giacomo Léopardi**

- **Samedi 29 novembre 2025 - salle des fêtes - de 14 à 17 heures . Dans le cadre des contes d'automne - lecture, quiz, jeux de société**

- **Dimanche 30 novembre 2025 - salle des fêtes - 15 heures - dans le cadre des contes d'automne - « Loupé » lecture par Gilles Bizouerne et Elsa Guiet**

- **Dimanche 14 décembre 2025 - salle des fêtes - de 14h 15 à 17 h 15 ARBRE DE NOEL des enfants de la commune.**

- **Samedi 24 janvier 2026 - Salle des fêtes - 11 heures -Voeux de la municipalité**

Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public
- *mardi de 16h à 17h 30*
- *mercredi de 10h à 12h*
- *jeudi de 16h à 17h 30*

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74
Email : mairie@abancourt.fr





Permanences maire ou adjoints :
- *mardi de 17h 30 à 19h 00*
- *samedi de 10h à 11 h*

Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat

Numéros d'urgence

Gendarmerie.	*Samu.*	*Sapeurs-pompiers*
17 ou 03 44 04 50 17.	*15.*	*18 ou 112 (portable)*

Services publics

Communauté de communes de la Picardie Verte. 03 44 04 53 90
EDF-GDF. 08 10 33 30 60. CPAM. 08 20 90 41 12
Trésor Public 03 44 46 17 72 Service des Eaux. 03 44 04 20 44
Assistante sociale 03 44 10 80 00